

MON CONJOINT A REPLONGE

Par Profil supprimé Postée le 24/07/2018 14:46

Voilà j ai 52 ans et je vis avec un homme que j aime plus que tout mais je crois qu il a replonge dans l alcool aujourd'hui même et je sais pas quoi faire car je ne revivrai plus le cauchemar de quelques mois..

J ai du porter plainte pour qu il constate qu il devait se faire aider et c est ce qu il a fait ... mais je suis sur qu il a replonge... je dois faire quoi??

Merci de vos reponses

Mise en ligne le 25/07/2018

Bonjour,

Nous percevons votre déception, votre désarroi, votre inquiétude et peut être même votre colère mais il est difficile de répondre à votre question sur ce que vous devez faire. D'abord parce que nous ne savons pas si vous attendez des réponses pour vous ou pour votre conjoint, mais aussi parce que, quoi qu'il en soit, il est impossible de répondre à cela à votre place ou à la sienne.

Concernant votre conjoint, il nous semble comprendre qu'il a pu accepter de se faire aider mais que, selon vous, cela n'a pas suffi puisque vous pensez qu'il a "replongé". Il faut souvent de temps et s'y reprendre à plusieurs fois pour pouvoir résoudre durablement une addiction à l'alcool. L'aide dont il a bénéficié pourrait vraisemblablement être poursuivie, à la condition bien sûr qu'il le souhaite et qu'il y participe activement.

Nous comprenons que vous n'avez aucune envie de repasser par des moments apparemment très pénibles et douloureux liés aux excès de votre conjoint. Vous seule pourtant pouvez dire ce qui vous serait possible ou pas en terme de dispositions à prendre. Nous ne savons pas si vous êtes aidée ou non de votre côté, que cela soit par des proches ou par des professionnels. Peut-être qu'il vous serait utile d'être davantage épaulée, conseillée, soutenue pour pouvoir envisager la suite. Quels que soient vos choix, il semble important que vous puissiez les faire avec le plus de recul et le plus de sérénité possibles, c'est ce que pourrait vous apporter une aide extérieure.

Nous vous joignons pour cela les coordonnées de deux CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) proches de chez vous qui proposent cette aide à l'entourage. Vous pourriez y être reçue de manière individuelle, confidentielle et gratuite.

Nous espérons que vous comprendrez que nous ne pouvons pas répondre à votre question de manière "simple" et assurée. La demande que vous nous adressez est complexe et le cadre de ce "Question/Réponse" ne permet pas les échanges qui pourtant seraient nécessaires. N'hésitez pas si vous le souhaitez à revenir vers nous pour échanger plus directement et plus précisément. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE- CSAPA D'EVRY

25, desserte de la Butte Creuse
91004 EVRY

Tél : 01 69 87 72 02

Site web : www.addictions-france.org

Secrétariat : Lundi: 9h-12h30 et 13h30-19h (fermé un lundi a-m sur deux (réunion équipe) - Mardi et vendredi: 9h-13h 14h-17h,

Mercredi: 9h-12h, Jeudi : 9h-13h 14h-19h

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations jeunes et/ou parents sur rendez-vous: lundi: 14h-19h, mardi et vendredi:

10h-17h (adresse mail : cjc.evry@addictions-france.org)

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

ASSOCIATION OPPELIA - ESSONNE ACCUEIL - SITE D'EVRY

110 Grand Place de l'Agora
3ème étage
91034 EVRY

Tél : 01 60 78 06 44

Site web : www.oppelia.fr

Accueil du public : Lundi, mardi et jeudi : 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 18h. Mercredi: 9h15 à 11h30 et 16h à 19h. Vendredi de 9h45 à 13h00

Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez vous du lundi au vendredi.

Substitution : Suivi des traitements et délivrance pour les personnes suivies au Csapa.

Voir la fiche détaillée